

Cent soixante-douzième session du Conseil

Point 18: Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 171^e session

Le secrétariat remercie les membres pour leurs contributions.

Concernant les observations de l'Argentine, la Direction de la FAO a fait d'énormes efforts pour respecter les accords et pour se coordonner avec les membres quand, en raison de la souplesse dont il faut faire preuve pour être en mesure de s'ajuster aux réalités existantes, certains termes doivent être utilisés.

Le secrétariat prend note des observations de la Fédération de Russie et confirme que, conformément à l'usage, les membres ont le droit souverain de débattre des points de l'ordre du jour examinés par correspondance écrite lors des séances plénières.

Concernant les observations des États-Unis d'Amérique, la FAO a continué de communiquer régulièrement des informations actualisées au sujet des conséquences de la guerre en Ukraine sur les marchés mondiaux de produits alimentaires et la sécurité alimentaire mondiale, notamment au moyen de rapports périodiques et de documents destinés aux organes directeurs et dans le cadre de webinaires et de diverses réunions. La FAO continuera à le faire. En outre, l'Organisation est déterminée à appuyer le maintien de l'Initiative céréalière de la mer Noire, ainsi que toute autre initiative qui contribue à l'amélioration des disponibilités alimentaires mondiales et à la stabilisation des marchés mondiaux.

La FAO se félicite de l'appui des États-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique et de la Stratégie en matière de science et d'innovation. La FAO est résolue à veiller à ce que tous les groupes régionaux puissent exprimer leurs avis sur un pied d'égalité, afin de garantir la pluralité et la représentativité des points de vue. La FAO s'est concertée avec tous les membres tout au long de l'élaboration des plans d'action, notamment par l'intermédiaire des organes directeurs et en faisant circuler les plans d'action pour obtenir des observations écrites. Il convient de souligner que les plans d'action sont des documents évolutifs qui seront mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des enseignements tirés.

En outre, le secrétariat est bien conscient qu'il est important de consulter les membres au sujet de l'élaboration d'un indicateur supplétif fiable pour l'indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable (ODD) et, à cette fin, s'est mis en relation avec le Coprésident (Canada) du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (le Groupe d'experts) dans le but de mettre sur pied une équipe spéciale de pays qui affinera et parachèvera la proposition d'indicateur supplétif. Le Coprésident du Groupe d'experts a déjà pris des mesures pour mettre en place ce groupe de pays et prévoit de convoquer une première réunion en mai. La Direction réitère l'engagement qu'elle a pris, à savoir tenir les membres informés des décisions à ce sujet, y compris au moyen de réunions d'information informelles.

Pour ce qui concerne les observations de l'Union européenne, la FAO est bien consciente que l'Initiative céréalière de la mer Noire est importante pour améliorer l'approvisionnement alimentaire mondial, stabiliser les marchés et les prix et soutenir les moyens d'existence des agriculteurs ukrainiens et est résolue à appuyer son maintien et son renouvellement. La FAO suit le flux des céréales et d'autres denrées alimentaires exportées dans le cadre de cette initiative et fournit des analyses de données sur la composition des expéditions et leurs destinations. La FAO saisit toutes les occasions possibles pour mettre en lumière l'importance de cette initiative.

La FAO se félicite de l'aide qu'apporte l'Union européenne dans l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique et de la Stratégie en matière de science et d'innovation, ainsi que de ses précieuses contributions écrites. La FAO met actuellement la dernière main

aux plans d'action, qui seront prêts à la fin du printemps 2023, et se réjouit à l'avance de leur mise en œuvre.

Enfin, le secrétariat souhaite apporter les réponses suivantes aux observations formulées par le Japon.

Au sujet de la décision 1: Concernant l'Initiative céréalière de la mer Noire, l'appui de la FAO est technique. Nous faisons constamment rapport sur les progrès accomplis dans des [notes de synthèse \(fao.org\)](#) et nous appuyons le Groupe mondial d'intervention en cas de crise dirigé par le Secrétaire général.

Au sujet de la décision 4: Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) a joué un rôle important dans l'apaisement des marchés mondiaux des produits alimentaires pendant l'épidémie de covid-19 et la guerre en Ukraine, puisqu'il a fourni des données, des informations et des évaluations de marchés à jour, objectives et exhaustives et a servi de plateforme pour le dialogue sur les politiques et la coordination des interventions entre les principaux acteurs des marchés alimentaires mondiaux. Le succès et la pérennité d'AMIS à l'avenir dépendront de l'appui que prêteront les membres en fournissant en temps voulu des données exhaustives sur les marchés et des informations complètes sur les politiques, ainsi que des ressources financières. Il est essentiel qu'AMIS bénéficie du soutien nécessaire pour accomplir le cœur de sa mission et qu'il soit renforcé pour relever les nouveaux défis.

Au sujet de la décision 5: Le bureau du Comité de l'agriculture est régulièrement informé de la suite donnée aux recommandations émanant de la 28^e session du Comité de l'agriculture qui concernent l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture, ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration d'un code de conduite volontaire dans ce domaine. À ce propos, une réunion d'information informelle organisée à l'intention de tous les membres devrait se tenir avant la fin du premier semestre 2023.

Au sujet de la décision 10: Le secrétariat souhaite confirmer que, lors de la 43^e session de la Conférence, tous les votes auront lieu conformément aux règles et règlements applicables inscrits dans les Textes fondamentaux de la FAO.